



Charte éthique de l'association Crée ton avenir

Article n°1 : Objet de la charte

La charte est un engagement moral et solennel entre les administrateurs, les salariés, les bénévoles, les prestataires et tout autre personne morale ou physique agissant au nom et pour le compte de **l'association Crée ton avenir**. Les aspects organisationnels restent du ressort du règlement intérieur du conseil d'administration.

Son autorité résulte de la commune intention des parties qui s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le projet associatif.

Toute collaboration avec **l'association Crée ton avenir** suppose l'adhésion à ses valeurs et un engagement à les respecter.

Article n° 2 : La vision de l'association Crée ton avenir

Pour l'association Crée ton avenir, faire le bon choix d'orientation est un enjeu décisif pour chacun. Le bon choix étant un choix porteur car autonome, éclairé, opportun et en phase avec les aspirations personnelles de chacun.

Cette vision s'appuie sur les principes généraux énoncés ci-dessous :

L'article L111-1 du code de l'éducation : L'éducation est la priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Article L111-2 du code de l'éducation : Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation.

La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme ou de femme et de citoyen ou de citoyenne. Elle prépare à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

Article 4 du code de l'enfant : L'enfant, qui est en capacité de discernement, a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion ; les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Principes républicains : Respect du principe de laïcité et d'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions électives et aux responsabilités professionnelles et sociales



La présente charte de Cree-ton-avenir sensibilise les parties prenantes aux préjugés, stéréotypes et risques de discrimination. Cree-ton-avenir invite donc ses partenaires à être particulièrement attentifs et respectueux des 24 critères de discrimination définis par la loi française et défendus par le Défenseur des droits, située en Annexe.

C'est sur ces principes fondateurs pour les jeunes et sur ceux de l'engagement associatif tel que défini dans la loi 1901, que **l'association Créé ton avenir** est née.

L'association Créé ton avenir partage cette volonté d'agir ensemble pour le bien commun.

Article n° 3 : Les missions de l'association Créé ton avenir

L'association Créé ton avenir œuvre pour l'orientation des collégiens et des lycéens. Elle s'engage pour que chaque jeune puisse faire des choix d'orientation épanouissants et lucides. Pour ce faire, elle conçoit et déploie des dispositifs pédagogiques en favorisant une démarche de collaboration et de proximité avec tous les acteurs engagés dans l'orientation des jeunes.

La vocation de **l'association Créé ton avenir** est de rendre accessible et partagée une orientation choisie pour les collégiens et les lycéens. **L'association Créé ton avenir** est engagée pour que chaque jeune :

- Soit en capacité de trouver la voie qui lui correspond quelle qu'elle soit ;
- Développe sa capacité à s'orienter afin d'exprimer son plein potentiel tout au long de sa vie ;
- Ait le pouvoir d'agir, d'expérimenter, d'explorer ;
- Devienne autonome et soit en capacité de s'émanciper.

A cette fin, **l'association Créé ton avenir** s'appuie sur 3 dispositifs :

- Des parcours d'apprentissage du choix d'orientation ;
- Des stages d'immersion en entreprise ;
- De l'accompagnement pour les parents salariés et leurs enfants.

L'ancrage dans l'environnement éducatif :

- Depuis sa création, l'association conçoit ses dispositifs en s'appuyant à la fois sur l'état de l'art pédagogique et une recherche académique (apport des neurosciences à l'apprentissage)
- Elle mène une veille légale et réglementaire sur le sujet de l'éducation : représentation aux colloques, participation aux événements majeurs liés à l'éducation.

Article n°4 : Les valeurs de l'association Créé ton avenir

- **La bienveillance** : **L'association Créé ton avenir** est fondée sur des principes d'humanisme et de respect mutuel entre tous ses membres. L'esprit de l'association est avant tout bienveillant, tolérant et tourné vers les besoins des autres et respectueux de la personnalité de chacun.
- **L'engagement** : L'engagement est majeur et central. Cet engagement en faveur des jeunes, des familles doit animer à tout moment, chaque activité menée au sein et à l'extérieur de **l'association Créé ton avenir**. Il doit guider dans toutes les missions, dans le respect des procédures et des règles de fonctionnement.



- **L'exigence** : L'association **Crée ton avenir** est guidée au quotidien par un niveau d'exigence à la hauteur des enjeux pour l'avenir des jeunes. Ceci se traduit notamment dans la qualité de ses dispositifs : la rigueur dans leur conception et leur déploiement, le fonctionnement de l'association et ses relations avec l'ensemble des parties prenantes.
- **La responsabilité** : L'association **Crée ton avenir** cherche toujours à concilier les dimensions environnementales, économiques et humaines, et s'engage à répondre de ses actes. Nous sommes à l'écoute et agissons avec honnêteté, impartialité, équité et transparence à l'égard des salariés, clients, fournisseurs, partenaires, actionnaires, associations et pouvoirs publics.

Toute personne, bénévole, membre, dirigeant, prestataire ou salarié qui contribue aux missions de **Crée ton avenir** partage et respecte ces valeurs.

Article n°5 : Les principes d'actions et de fonctionnement de l'association Crée ton avenir

Administrateurs, salariés, bénévoles, prestataires et toute personne morale ou physique agissant avec ou pour le compte de **l'association Crée ton avenir** se doivent de respecter les principes énoncés ci-après.

- **Intégrité** : La transparence, l'honnêteté, la probité matérielle et intellectuelle, la protection des droits des personnes ;
- **Egalité de traitement pour nos parties prenantes** ;
- **Rigueur** : Dans le respect des process et procédures définis par **l'association Crée ton avenir** ;
- **Ethique** : Agir pour le bien commun et respecter les droits de la propriété intellectuelle de **l'association Crée ton avenir** ;
- **Disponibilité et écoute** ;
- **Confidentialité** ;
- **Développement durable** : **L'association Crée ton avenir** s'engage à veiller à la protection de l'environnement dans le cadre de ses missions. Elle respecte l'ensemble des dispositions et réglementations applicables en matière environnementale et encourage la sobriété numérique ainsi que les mobilités douces.
- **Protection des données** : **L'association Crée ton avenir** veille à respecter les règles RGPD.

Article n°6 : Relations de l'association Crée ton avenir avec ses parties prenantes

L'association Crée ton avenir entretient avec toutes ses parties prenantes, des relations placées sous le signe de la transparence, de l'équité et de la bienveillance et de la confidentialité. Elle assure une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement. Elle veille à formaliser les relations avec ses parties prenantes et à décrire leurs engagements réciproques. Elles doivent être empreintes de respect mutuel et de confiance, en veillant à ce que ces derniers respectent strictement les législations en vigueur et la politique de protection de l'enfance.

Toutes les parties prenantes de **l'association Crée ton avenir** s'engagent à respecter le principe d'indépendance de l'association en prévenant et en évitant toute situation pouvant créer un conflit d'intérêt ou une ingérence éventuelle dans les activités de **l'association Crée ton Avenir**.



Au regard des activités de l'association, une attention spécifique sera portée à la protection des bénéficiaires mineurs.

Les bénéficiaires directs/indirects

L'association Crée ton avenir s'adresse à tous les jeunes (collégiens et lycéens) - Bénéficiaires directs mais également aux établissements scolaires (équipes éducatives), les familles - Bénéficiaires indirects.

L'association Crée ton avenir fournit aux bénéficiaires, directs et indirects, des dispositifs pédagogiques et un accompagnement pour leur permettre de faire les bons choix d'orientation.

Notre démarche s'inscrit dans le respect des individus et s'adapte aux besoins de chacun.

Les contributeurs

L'association Crée ton avenir collabore avec les acteurs académiques, les acteurs associatifs, les acteurs économiques, les collectivités ... dans le cadre du déploiement de ses activités.

L'association Crée ton avenir s'engage à suivre une démarche collaborative dans l'objectif d'œuvrer pour le bien commun en respectant les enjeux de chacun.

Les financeurs

L'association Crée ton avenir est financée par des acteurs publics et des acteurs privés, personnes morales mais également par des personnes physiques sous la forme de dons.

Les engagements de **l'association Crée ton avenir** envers ses financeurs recouvrent :

- Une utilisation saine et rigoureuse des fonds,
- Une communication transparente sur l'emploi des fonds,
- Une allocation prudente et efficace des fonds collectés, en stricte concordance avec l'objet et les missions de l'association.

Les bénévoles/les volontaires

Les bénévoles de l'association sont essentiellement les membres de l'Assemblée Générale et l'association Crée ton avenir fait appel ponctuellement à des personnes en mécénat de compétences.

L'association Crée ton avenir s'engage à accueillir et à accompagner les bénévoles pour les aider à s'impliquer et à s'épanouir au sein de l'Association.

Les prestataires externes

L'association Crée ton avenir Cree ton avenir détermine, mobilise, évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes adaptées aux missions définies.



L'association Crée ton avenir s'engage à les accueillir, à leur fournir les éléments nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions et à les accompagner tout en respectant leur indépendance.

Tout prestataire se verra remettre la charte éthique à laquelle il devra pleinement adhérer.

Confidentialité : Tout document partagé, procédé pédagogique transmis/utilisé par les partenaires reste la propriété de Cree-ton-avenir. Les partenaires s'engagent à ne pas faire un autre usage de ces éléments en dehors de l'association.

Cree-ton-avenir recueille les appréciations des bénéficiaires et des avis des parties prenantes dans une démarche d'amélioration continue.

Les salariés

Tout salarié se verra remettre la charte éthique à laquelle il devra pleinement adhérer.

L'association Crée ton avenir s'engage à veiller à la bonne implication du salarié et à son épanouissement au sein de l'équipe. **L'association Crée ton avenir** assure un environnement de travail favorable au développement des talents et des compétences. Ces dispositions s'appliquent également aux stagiaires et à toute autre personne rémunérée par **l'association Crée ton avenir**.

Le droit d'alerte est garanti à chaque salarié.

Article n°7 : Gestion financière et respect de la réglementation

L'association Crée ton avenir dispose de procédures et de contrôles permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité de la gestion de la structure.

Les comptes annuels sont audités et certifiés par un organe externe.

L'association Crée ton Avenir respecte l'ensemble des réglementations en vigueur et notamment celles sur la protection des données.

Cette charte est validée par le Conseil d'administration en date du 24 juin 2024. (vote en distanciel)

Elle est remise aux administrateurs, salariés et bénévoles œuvrant pour l'Association.

Fait le 24 juin 2024 à PARIS

Nathalie Brunel - Présidente de l'association Crée ton avenir

A handwritten signature in dark blue ink, appearing to be 'Nathalie Brunel', is written over a light blue circular stamp or watermark.

Annexe

Critères de discrimination définis par la loi française et défendus par le Défenseur des droits :

- L'âge
- L'apparence physique
- L'appartenance ou non à une ethnie
- Convictions religieuses et philosophiques
- L'appartenance ou non à une nation
- L'appartenance à une race
- L'état de santé
- L'identité de genre
- L'orientation sexuelle
- La grossesse
- La situation de famille
- Le handicap
- Le patronyme
- Le sexe
- Les activités syndicales, mutualiste/mandat électif
- Les caractéristiques génétiques
- Les mœurs
- Les opinions politiques
- L'origine
- Lieu de de résidence/domiciliation bancaire
- La perte d'autonomie
- La capacité à s'exprimer dans une autre langue